
DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PROJETS TERRESTRES

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet de parc éolien Nicolas-Riou
sur le territoire des municipalités régionales de comté
Les Basques et Rimouski-Neigette
par Parc éolien Nicolas-Riou S.E.C.**

Dossier 3211-12-216

Le 28 mai 2015

***Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques***

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de parc éolien Nicolas-Riou par Parc éolien Nicolas-Riou S.E.C. répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2014-06-25	Réception de l'avis de projet
2014-07-29	Délivrance de la directive
2014-08-22	Réception de l'étude d'impact (volumes 1, 2 et 3)
2014-10-29	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2014-12-18	Réception du volume 4
2015-02-10	Transmission d'un deuxième document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2015-04-13	Réception du volume 5

DESCRIPTION DU PROJET

En décembre 2014, Hydro-Québec Distribution a retenu, dans le cadre de son 4^e appel d'offres, la soumission de Développement EDF EN Canada pour la production de 224,4 MW à partir du parc éolien Nicolas-Riou. Ce parc éolien sera construit sur le territoire de la MRC Les Basques et de la MRC Rimouski-Neigette dans le Bas-St-Laurent.

Le projet est détenu à 50 % par EDF EN Canada, à 33,3 % par Énergie éolienne Bas-Saint-Laurent (EEBSL) et à 16,67 % par la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Le regroupement EEBSL est formé de huit MRC ainsi que de la Première Nation Malécite de Viger. Les MRC concernées sont : La Matanie, La Matapédia, La Mitis, Rimouski-Neigette, Les Basques, Rivière-du-Loup, Kamouraska et Témiscouata.

Selon la configuration présentée dans le volume 5 du 8 avril 2015, le parc éolien Nicolas-Riou comprendra 68 éoliennes de type Vestas V117 de 3,3 MW chacune. La majorité des éoliennes (62 sur 68) seront construites sur des terres publiques de la MRC Les Basques, principalement dans le territoire non-organisé (TNO) Lac-Boisbouscache. Les six éoliennes construites sur des terres privées seront situées dans la Seigneurie Nicolas-Riou dans la MRC Rimouski-Neigette. Le projet comprend aussi la construction de 33 km de nouveaux chemins et l'amélioration de 44,8 km de chemins existants. Finalement, un poste de raccordement au réseau de transport de Hydro-Québec sera construit dans la municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux.

La mise en service du parc est prévue pour décembre 2017. La construction du parc éolien pourrait fournir jusqu'à 400 emplois. En période d'exploitation, entre 5 et 10 emplois seront créés. Le contrat d'approvisionnement en électricité est d'une durée de 25 ans. Le coût de réalisation du projet est estimé à 500 M\$.

ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique en collaboration avec les unités administratives concernées du MDDELCC, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Bas-St-Laurent;
- la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère;
- la Direction générale de l'écologie et de la conservation;
- le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations;
- le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère des Transports;
- le ministère du Tourisme;
- le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- le Centre de services partagés du Québec;
- Environnement Canada;
- le Secrétariat aux affaires autochtones.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- Développement EDF EN Canada. *Parc éolien Nicolas-Riou – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 1 : Rapport principal*, par Pesca Environnement, 19 août 2014, totalisant environ 242 pages;
- Développement EDF EN Canada. *Parc éolien Nicolas-Riou – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 2 : Documents cartographiques*, par Pesca Environnement, 19 août 2014, totalisant environ 23 pages;
- Développement EDF EN Canada. *Parc éolien Nicolas-Riou – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 3 : Études de référence*, par Pesca Environnement, 19 août 2014, totalisant environ 200 pages;
- Développement EDF EN Canada. *Parc éolien Nicolas-Riou – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 4 : Réponses aux questions et commentaires du 29 octobre 2014 et rapport complémentaire d'inventaire de chiroptères (automne 2014)*, par Pesca Environnement, 16 décembre 2014, totalisant environ 88 pages et incluant 2 annexes;
- Développement EDF EN Canada. *Parc éolien Nicolas-Riou – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 5 : Addenda et réponses aux questions et commentaires du 10 février 2015 – Série 2*, par Pesca Environnement, 8 avril 2015, totalisant environ 104 pages et incluant 3 annexes.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée de juillet 2014. De plus, l'initiateur a transmis le résumé de l'étude d'impact au MDDELCC.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



Marie-Emmanuelle Rail, M. Sc. de l'eau

Chargée de projet

Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres

